



ມູນນິທິ ສະຖາບັນ ປັດສະເຕີ ລາວ
FONDATION INSTITUT PASTEUR DU LAOS



Fondation
de
France

Sous égide de la Fondation de France
40 Avenue Hoche, 75008 Paris

MISSION

Créée en 2018, la « Fondation Institut Pasteur du Laos » a pour objet de soutenir les activités de recherche sur les maladies infectieuses menées par l'Institut Pasteur du Laos au travers du financement de projets de recherche et de la formation de chercheurs, techniciens, et personnel de support laotiens.

CONTEXTE

Suite à la décision du Conseil d'Administration de l'Institut Pasteur du Laos en date du 9 mars 2018, et après plusieurs années d'efforts de levées de fonds, L'Institut Pasteur du Laos a pu créer sa propre fondation. Cette « Fondation Institut Pasteur du Laos », première fondation créée par un institut membre du Réseau International des Instituts Pasteur est placée sous l'égide de la Fondation de France.

- **La fondation a été pensée comme un outil permanent assurant la pérennité de l'Institut Pasteur du Laos pour les futures générations.**

Une fondation est définie comme l'affectation irrévocable d'un patrimoine dans un but d'utilité publique. Les fonds placés génèrent des intérêts financiers reversés à l'IPL chaque année sous conditions de « bonne gestion » des activités menées à l'IPL.

- Nous continuons à rechercher activement de nouveaux donateurs qui souhaitent que leur contribution ait un réel impact sur la santé publique d'un pays pauvre comme le Laos, en misant sur le développement des chercheurs et des techniciens Laotiens et leurs interventions sur le terrain.



COMMENT DONNER ?

L'Institut Pasteur du Laos est un institut à but non lucratif et ne peut fonctionner qu'au travers de projets de recherche et aux donations des gouvernements, des agences et des individus.

Quelque soit son montant, une donation à la Fondation Institut Pasteur du Laos est un engagement à nos côtés pour remplir notre mission de santé publique au bénéfice de la population du Laos, et particulièrement des plus vulnérables. Vous pouvez grandement aider cette mission pour combattre les maladies infectieuses grâce aux professionnels de santé du Laos.

- Pour donner vous pouvez simplement
 - Envoyer un chèque à: Fondation de France (en mentionnant que la donation est au bénéfice de la "Fondation Pasteur du Laos; N° 01122").
 - Ou effectuer un transfert bancaire à la Fondation de France en utilisant le R.I.B. suivant: (et en mentionnant que la donation est au bénéfice de la "Fondation Pasteur du Laos; No 01122").

Code Banque 40031	Code Guichet 00001	N° de compte 0000100222L	Clé RIB 76
Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN) FR6740031000010000100222L76			Relevé d'Identité Bancaire AGENCE DES CLIENTELES SIEGE 56 RUE DE LILLE 75356 PARIS SP 07
Identifiant International de la banque (BIC) CDCGFRPPXXX			

- Les valeurs mobilières, les biens immobiliers ou les legs sont également acceptés par la fondation

Une déduction fiscale est accordée pour les dons provenant de pays européens (y compris la Suisse).

La transparence est notre engagement absolu. L'IPL a mis en place un système de comptabilité analytique avec un suivi et un enregistrement de chaque somme d'argent perçue et dépensée, conformément aux exigences de notre partenaire, l'Institut Pasteur à Paris, et conformément aux normes internationales en vigueur.

C'est notre fierté que 100% des fonds soient utilisés pour le bénéfice direct de l'Institution en finançant le renforcement des capacités, l'équipement, les programmes scientifiques, les chercheurs et techniciens Laotiens. À votre demande, à la fin de chaque exercice, nous pouvons vous fournir un compte-rendu exact de la manière dont votre don a été utilisé. Vous pouvez également spécifier une utilisation particulière, par exemple parrainer un scientifique lao, un programme de recherche spécifique, un équipement spécifique pour votre don (dans ce cas, veuillez nous contacter). Si vous avez besoin d'aide, veuillez contacter le service financier de l'IPL (M. des Gravières, : +856 21 285321, fax +856 21 285326).

EXTRAITS DES STATUTS DE LA FONDATION

ARTICLE 3 – OBJET ET MODALITES D’INTERVENTION DU FONDS

Le *Fonds* a pour objet de soutenir les activités de recherche sur les maladies infectieuses menées par l’Institut Pasteur du Laos au travers du financement de projets de recherche, de salaires de chercheurs, techniciens, et personnel de support laotiens, de charges de fonctionnement et d’investissements de l’Institut Pasteur du Laos.

ARTICLE 5 – GOUVERNANCE DU FONDS

a- *Comité exécutif*

Le *Fonds* est administré par un *Comité exécutif* dans les conditions fixées par l’article 11 des *Conditions générales de création et de fonctionnement des Fonds au sein de la Fondation de France*.

composition du Comité exécutif

- Mr François AILLERET, Président du Comité exécutif, ex Directeur Général d’Electricité de France, ex Président du Conseil d’Administration de l’Institut Pasteur, France.
- Mme Manivanh SOUPHANTHONG, ex Doyenne de la Faculté des Sciences, Université des Sciences de la Santé, Laos.
- Mr Khouanta PHALIVONG, ex Ambassadeur du Laos en France.
- Mme Françoise PERRIOLAT, Directrice Financière de l’Institut Pasteur, France.

ARTICLE 6 – GESTION FINANCIERE DU FONDS

La dotation et les réserves du *Fonds* font l’objet d’une gestion collective selon les modalités fixées par l’article 9-2-1 des *Conditions générales de création et de fonctionnement des Fonds au sein de la Fondation de France*.

RELATION ENTRE LA FONDATION INSTITUT PASTEUR DU LAOS ET L’INSTITUT PASTEUR DU LAOS

La “Fondation Institut Pasteur du Laos” est une fondation indépendante, fonctionnant avec un Comité souverain, placée sous l’égide de la Fondation de France à Paris. La Fondation Institut Pasteur du Laos est uniquement dédiée au soutien des activités de recherches et d’enseignement des scientifiques et techniciens de l’Institut Pasteur du Laos.

Tel : +856 21 28 53 21
www.pasteur.la

